



FACULTÉ DE MÉDECINE ET DES SCIENCES DE LA SANTÉ

Diplôme d'études supérieures de 2e cycle spécialisées en médecine (Anatomo-pathologie)

Les sections *Présentation*, *Structure du programme* et *Admission et exigences* (à l'exception de la rubrique intitulée « Document(s) requis pour l'admission ») constituent la version officielle de ce programme. La dernière mise à jour a été faite le 1 novembre 2017. L'Université se réserve le droit de modifier ses programmes sans préavis.

PRÉSENTATION

Sommaire*

*IMPORTANT : Certains de ces renseignements peuvent varier selon les cheminements ou concentrations. Consultez les sections *Structure du programme* et *Admission et exigences* pour connaître les spécificités d'admission par cheminements, trimestres d'admission, régimes ou lieux offerts.

CYCLE

2e cycle

CRÉDITS

crédit(s)

TRIMESTRE(S) D'ADMISSION

Été

RÉGIME DES ÉTUDES

Régulier

RÉGIME D'INSCRIPTION

Temps complet

LIEU

Campus de la santé Sherbrooke

PARTICULARITÉ*

Ouvert aux personnes étudiantes
internationales en régime régulier

* Peut varier pour certains cheminements ou concentrations.

Renseignements

- 819 821-8000, poste 15331
- 819 820-6473 (télécopieur)
- pathologie-med@usherbrooke.ca

INFORMATION(S) GÉNÉRALE(S)

La durée et le profil des études indiqués peuvent varier selon les exigences du Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada ou du Collège des médecins du Québec.

Objectif(s) général(aux)

Permettre à l'étudiante ou à l'étudiant :

USherbrooke.ca/admission

- d'acquérir une formation spécialisée en anatomopathologie la ou le rendant apte à pratiquer de façon compétente dans tous les domaines reliés à l'anatomopathologie tout en étant capable d'intervenir comme consultante ou consultant dans son champ de spécialisation.

Objectif(s) spécifique(s)

Permettre à l'étudiante ou à l'étudiant :

- d'acquérir les connaissances, les habiletés psychomotrices et les aptitudes requises pour diagnostiquer avec compétence les lésions anatomopathologiques.

Pour ce faire, l'étudiante ou l'étudiant devra :

- reconnaître la pathologie des organes, des tissus et des cellules par comparaison avec l'anatomie et l'histologie normales;
- savoir analyser, interpréter et transmettre sous forme de diagnostic à la lumière du contexte clinique les diverses altérations observées d'après les techniques histologiques de routine ou spéciales (histochimie, immunofluorescence, microscopie électronique, etc.);
- être en mesure de formuler le diagnostic différentiel de ces diverses altérations;
- pouvoir superviser, pour en assurer la qualité essentielle aux fins diagnostiques, les méthodes utilisées pour la préparation des coupes histologiques, cytologiques ou autres;
- être capable d'assurer le contrôle de la qualité des diagnostics pathologiques et cytologiques par un système de relance;
- connaître et savoir appliquer les lois relatives à l'obtention d'un permis d'autopsie, à l'autopsie médico-légale proprement dite et, pour des fins analogues, à l'examen des tissus;
- pouvoir identifier les situations exigeant une consultation ou un avis du ministère de la Justice ou de toute autre autorité compétente;
- acquérir une connaissance théorique et pratique de base en cytogénétique, hématologie et immunopathologie;
- connaître les principes de gestion nécessaires à l'administration d'un département ou d'un service (laboratoire) d'anatomopathologie;
- s'intégrer à un ou plusieurs projets de recherche fondamentale ou clinique dans un but de publication ou de présentation scientifique.

DURÉE DES ÉTUDES

Cinq ans

PROFIL DES ÉTUDES

Les études spécialisées en anatomopathologie se composent principalement de stages auxquels s'ajoutent, en s'intégrant ou en se juxtaposant, des activités d'apprentissage théorique non mentionnées ci-après. La durée des stages est exprimée en nombre de périodes, chacune de celles-ci compte quatre semaines.

Stage	Nombre de périodes obligatoires	Nombre de périodes à option
Stage intégration en pathologie	59	6
Rotation clinique (1^{re} année)	13	
Chirurgie générale	2	-
Gynécologie	1	-
Médecine interne (hématologie, néphrologie, gastroentérologie, dermatologie, pneumologie)	6	-
Neurochirurgie	1	-
O.R.L.	1	-
Radiologie diagnostique	1	-
Urologie	1	-
Pathologie (CHUS)	36	6
Autopsie/pathologie générale/histologie	3	-
Biologie moléculaire et cytogénétique	-	1
Cytologie	3	1
Dermatopathologie	3	1
Hématopathologie	3	1
Immunopathologie	-	1
Microscopie électronique	-	1

Stage	Nombre de périodes obligatoires	Nombre de périodes à option
Néphropathologie	1	1
Neuropathologie	3	1
Os et tissus mous	-	1
Pathologie digestive	3	1
Pathologie endocrinienne	1	1
Pathologie gynécologique	3	1
Pathologie mammaire	3	1
Pathologie ORL	3	1
Pathologie pulmonaire	3	1
Pathologie urologie	3	1
Recherche dirigée	1	5
Hors CHUS	10	
Biologie moléculaire et cytogénétique	1	-
Pathologie endocrinienne	1	-
Pathologie : Foie/Pancréas	2	-
Pathologie judiciaire	2	-
Pathologie : Os et tissus mous	2	-
Pathologie pédiatrique	2	-

STRUCTURE DU PROGRAMME

ADMISSION ET EXIGENCES

LIEU(X) DE FORMATION ET TRIMESTRE(S) D'ADMISSION

Sherbrooke : admission au trimestre d'été

Condition(s) générale(s)

Détenir un grade de 1^{er} cycle en médecine d'une université canadienne ou américaine agréée.

Produire un certificat d'admissibilité du Collège des médecins du Québec dans le cas d'un diplômé d'une université autre que canadienne ou américaine agréée.

EXIGENCES D'ADMISSION

Se présenter à l'entrevue d'admission si exigé ou soumettre, en plus des documents requis, tout document supplémentaire lorsque le comité d'admission juge nécessaire d'obtenir d'une candidate ou d'un candidat de l'information additionnelle lui permettant de mieux évaluer sa candidature.

Critère(s) de sélection

Les candidates et candidats sont sélectionnés sur la base de leur classement par le comité d'admission du programme dans une liste d'excellence dressée selon un ordre décroissant selon les critères déterminés par le programme, tel que les résultats scolaires de la candidate ou du candidat, les résultats de l'entrevue d'admission, les lettres de références, la lettre de motivation et tout autre critère jugé pertinent par le programme. Toute formation universitaire additionnelle au grade de 1^{er} cycle en médecine est également considérée.

RÉGIME(S) DES ÉTUDES ET D'INSCRIPTION

Régime régulier à temps complet